



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des « Casques bleus »

Question écrite n° 6503

Texte de la question

M. Jacques Marilossian interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la formation de la force de maintien de la paix des Nations unies, couramment désignée sous l'appellation « Casques bleus ». À ce jour, cette force est déployée dans quinze opérations de maintien de la paix, assurant ainsi un rôle essentiel dans la transition vers plus de justice et de prospérité. En date du 31 janvier 2018, 823 soldats des armées françaises participent à sept de ces opérations. Toutefois, seules deux semaines de formation précèdent le départ en mission des « Casques bleus ». Cette formation est d'ailleurs plus proche d'une introduction dont on ne peut que regretter la superficialité ; les exercices pratiqués ne préparent pas réellement au terrain et la capacité des futurs « Casques bleus » à gérer les crises n'est pas suffisamment évaluée. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement compte mettre en place des formations plus longues avec davantage de moyens afin de répondre à la complexité croissante des missions de maintien de la paix.

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6503

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2252

Réponse publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5792